

La Gazette de la Tour

Lettre d'information n°14 - Mai 2015

Horaires
d'ouverture de la
mairie au public :

Lundi :
13h30 - 17h00

Mardi :
16h00 - 19h00

Jeudi :
8h30 - 13h00

Vendredi :
15h - 19h00

Samedi :
Sur rendez-vous

Membres de la
commission
Communication & Vie
Associative :

Agnès Bocquel,
Emmanuel Géniquet,
Christine Navarro,
Anny Sanlaville,
Eric Uridat,
Aurélie Varrier,

Bonjour à toutes et tous,

Cette lettre d'information est traditionnellement destinée aux éléments budgétaires communaux. Les membres du conseil municipal ont voté le budget primitif 2015 : premier budget de la nouvelle équipe municipale.

Une réunion ouverte à l'ensemble des élus a eu lieu en janvier 2015 afin de définir les projets sur lesquels les élus souhaitaient mettre l'accent. Les trois points qui ressortent de cet échange sont :

- La sécurisation routière en associant les modes doux de déplacement,
- Les bâtiments scolaires et notamment le restaurant scolaire,
- L'agrandissement du cimetière,

En matière de sécurisation, les premiers travaux concrets concerneront la traversée du hameau du Bady, pour lequel une réunion de concertation avec les habitants s'est déroulée le 27 février.

Quant à la réflexion sur les bâtiments scolaires, un groupe de travail mixte : parents d'élèves, enseignants et élus va se constituer pour lister les besoins et faire une première projection.

L'agrandissement du cimetière est un sujet qui demandera aux élus du temps de réflexion, même si l'urgence est déjà là.

Projets. Budget. Finances publiques. Pas de hausse des taux d'imposition communaux. Baisse des dotations de l'état : 10 000 € en moins sur 2015. Voilà planté le décor au sein duquel nous allons œuvrer cette année.

N'hésitez pas à consulter le site internet : www.sainte-euphemie.fr

Que le printemps vous permette d'embellir vos jardins, balcons et terrasses, sans enfumer vos voisins. Pensez aux déchetteries !

Anny Sanlaville.
Maire



« Portes Ouvertes » de l'école

L'école Antonin Roland ouvrira ses portes

le 5 juin de 16h30 à 18h00

aux nouveaux écoliers ainsi qu'à leurs parents afin qu'ils découvrent les infrastructures, les différentes classes, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est assuré par l'association 1,2,3 Soleil.
Retrouvez leurs coordonnées sur notre site internet.

➤ FINANCES ET BUDGET

Le conseil municipal du 31 mars 2015 a été consacré à l'examen du budget.

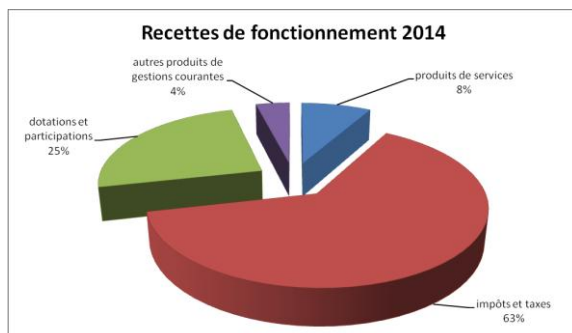
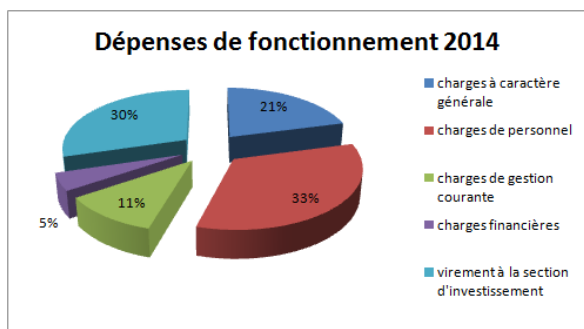
Exécuté 2014

Le budget 2014 a été exécuté conformément au budget primitif. La situation de clôture fait apparaître un excédent de 111.583 € en fonctionnement et un excédent de 8 562 € en investissement.

Ci-dessous vous trouverez le détail par grande masse du budget 2014 :

➤ En fonctionnement :

Les principales recettes proviennent d'une part des impôts locaux et d'autre part des dotations de l'état. Ces dernières ont fait l'objet d'un gel en 2013 et d'une baisse en 2014. Ainsi, la commune a contribué au redressement des finances publiques à hauteur de 5 641 €.

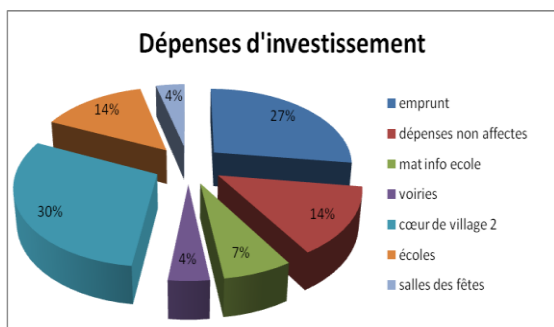


Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges de personnel pour 313.500 €. Le second poste (charges à caractère général) représente 194.958 €, les autres charges de gestion courante se sont élevées à 103.580 €. Enfin les intérêts de la dette se sont montés à 44.446 €.

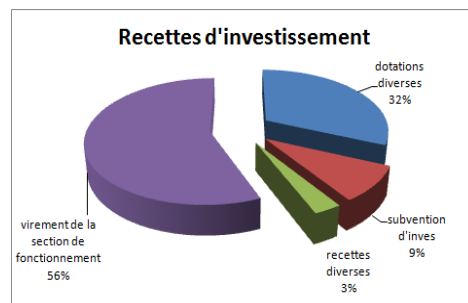
Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente le surplus de recettes encaissées sur les charges payées. Ces économies permettent d'alimenter la section d'investissement et ainsi contribuer à la réalisation des projets de la commune

➤ En investissement :

Les recettes d'investissement 2014 proviennent pour l'essentiel du fonds de compensation de la TVA (FC TVA) pour 147.717 €. La commune récupère ainsi la TVA sur les investissements payés en N-2 (2012).

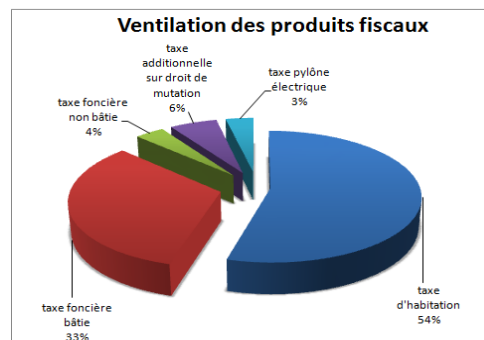


Les dépenses d'investissement en 2014, année de transition, ont été affectées essentiellement à l'entretien des biens de la commune (toit d'un bâtiment de l'école, pose de rideaux à la salle polyvalente, entretien des voiries) et au règlement des dernières factures de l'opération cœur de village 2. La part des remboursements du capital de la dette représente 27% des dépenses d'investissement pour 56.220 €.



➡ Focus sur les impôts locaux

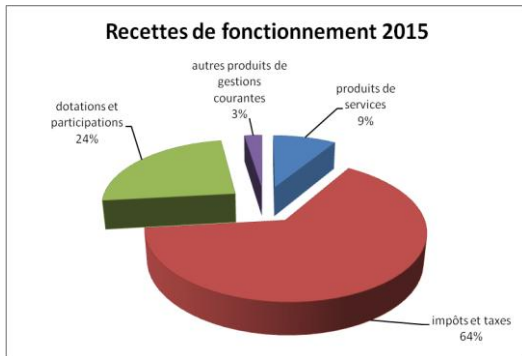
Pour l'année 2015, le conseil a décidé de ne pas modifier le taux des impôts locaux. Toutefois, vos impôts locaux seront sans doute plus élevés en 2015 qu'en 2014. Cela tient d'une part au fait que la loi de finances prévoit chaque année une revalorisation de la valeur locative des locaux (1,009 pour l'année 2015). Cette valeur locative servant au calcul des impôts locaux. D'autre part, si la commune ne modifie pas ses taux d'imposition, les autres collectivités peuvent modifier la part les concernant. Pour mémoire, les taux des impôts locaux sont : taxe d'habitation : 11,84%, taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,47% et taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,50%.



Budget primitif 2015

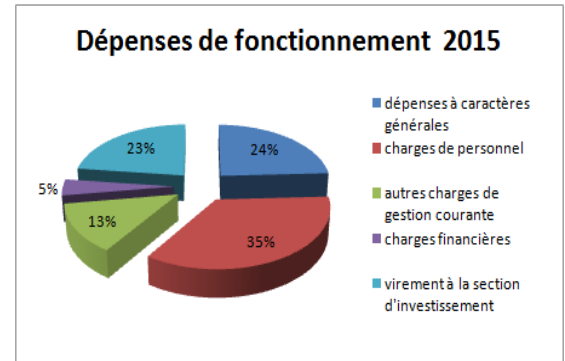
➤ En fonctionnement :

Les recettes en provenance de l'Etat étaient annoncées en baisse (11 milliards d'euros sur trois ans au niveau national pour l'ensemble des collectivités locales). Aussi, notre budget a été établi sur un prévisionnel de baisse de 5%. Au moment du vote du budget, les dotations attribuées à la commune n'étaient pas connues. Nous avons eu la désagréable surprise de se voir attribuer des dotations d'un montant de 155.874 € pour 2015 au lieu de 165.582 €. Compte tenu de cette baisse, la municipalité s'attachera à réaliser des économies dans le fonctionnement.



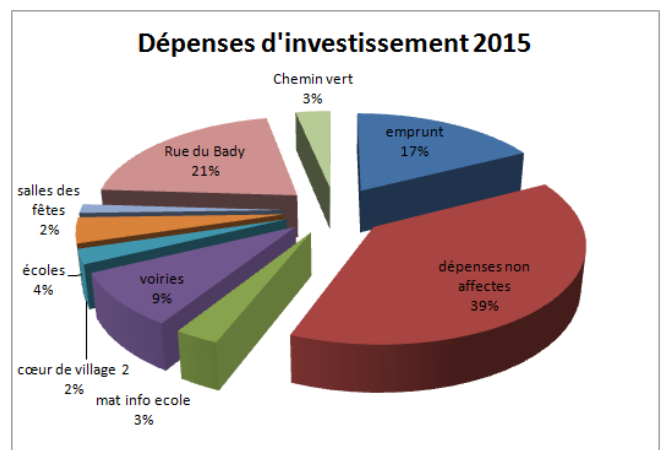
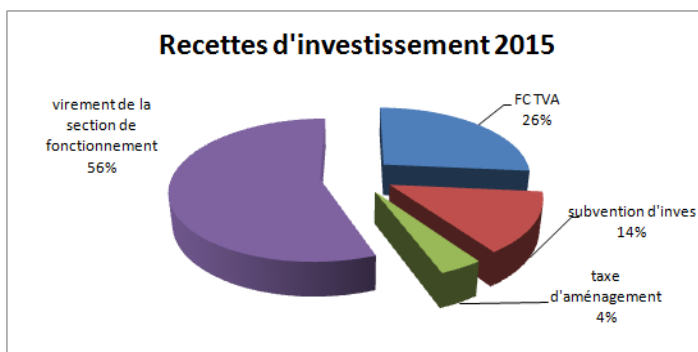
Globalement les dépenses de fonctionnement prévisibles ont augmenté de 6.160 € par rapport au budget primitif 2014.

Ce budget primitif laisse apparaître un excédent d'environ 200.000 € qui permet d'alimenter la section d'investissement.



➤ En investissement :

La section d'investissement est le reflet des engagements de campagne. En effet, ce budget privilégie la sécurisation du village avec l'ouverture du programme du Bady pour la sécurisation de ce hameau. Un autre programme a été ouvert pour la sécurisation du chemin Vert. L'autre sujet « l'école » a fait l'objet, au conseil municipal du 28 avril 2015 d'une décision modificative permettant ainsi d'affecter 20.000€ sur le programme « remplacement cantine »



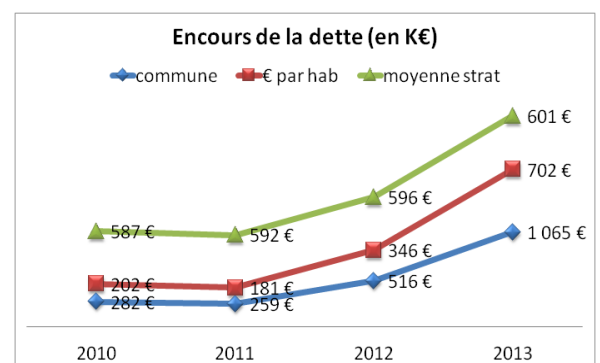
En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles proviennent pour l'essentiel de la récupération d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-2 (2013). Compte tenu des travaux payés cette année-là (fin de l'aménagement de la mairie et des salles périscolaires) le montant du fonds de compensation de TVA est d'environ 100.000 €.

Monsieur le comptable public, trésorier de la commune a participé à la commission des finances du 9 mars 2015. A cette occasion, il a confirmé que la situation des finances de la commune est saine et que l'endettement est maîtrisé.

➡ Focus sur la dette

Sur ce budget la municipalité n'a pas inscrit de nouveaux emprunts. En effet, les dossiers de certains chantiers n'étant pas suffisamment avancés, la nécessité de recourir à l'emprunt ne s'est pas fait ressentir.

Le graphique montre la situation de l'endettement de la commune. La ligne bleue en bas représente le montant total des emprunts de la commune. A fin 2013, la commune a une dette de 1.065.000 €. Le montant de dette par habitant (courbe rouge au milieu) est de 702 €. La moyenne d'endettement par habitant des communes de la même strate (commune comprise entre 500 et 2000 habitants) est de 601 €.



Emmanuel GENIQUET, Adjoint aux finances

➤ SMICTOM

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte des ordures ménagères et leur traitement par incinération à Villefranche ou par enfouissement à Misérieux (Thorine). La collecte des recyclables en porte à porte ou en Points d'Apports Volontaires (PAV) relève aussi de sa compétence.

Le syndicat à la charge de la gestion des déchetteries de Reyrieux et Frans ainsi que du centre d'enfouissement de la Thorine qui devrait cesser de fonctionner fin 2015 mais restera sous la responsabilité du SMICTOM durant 30 ans.

Pour la réalisation de ces missions, le SMICTOM fait appel à différents prestataires tel que VEOLIA, TECTA, Quinson-Fonlupt ...

Le SMICTOM, à l'origine de la création de la RECYCLERIE en partenariat avec Val Horizon, participe activement à son fonctionnement et son développement.

Les ressources principales du SMICTOM reposent sur les participations de 3 communautés de communes : CCDSV, CABVS, CCM3R.

Eric URIDAT, représentant de la commune au SMICTOM

➤ ENTRE BONS VOISINS ...

Vous sortez votre chien, n'oubliez pas le sac à crottes ! Les trottoirs sont trop souvent souillés !

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Entretien des haies

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent sur une propriété voisine ou sur la voie publique, au niveau de la limite séparative à 2 mètres de haut.



Brûlage des déchets végétaux

(Cirulaire du 18 nov. 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts)

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.



À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et d'arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Déchetteries à votre disposition :
ZI Reyrieux (Toussieux) & Frans

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet de compostage individuel.